SEANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2019

Le vingt-et-un mars deux mille dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le treize mars deux mille dix-neuf s’est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Claudine RODET, Maire de MAREUIL.

**Présents :** Mmes et Mrs – RODET – BECUE- GARY – DUBAND – JAROSZ – CRAEYMEERSCH – GILLOIS – DESCAT

**Absents excusés :** Mrs CERVEAU Jacques et LEFORT Roger

**Pouvoirs :** Monsieur CERVEAU a donné procuration à Madame RODET

Monsieur LEFORT a donné procuration à Monsieur JAROSZ

**Secrétaire de séance :** Madame BECUE a été élue secrétaire de séance

1. **Indemnité agence postale 2019**

Nous avons été informés par la Poste de l’augmentation de l’indemnité versée chaque mois pour le fonctionnement de notre agence postale. Le nouveau montant est de 1.169 € depuis le 1er janvier 2019.

Le Conseil décide à l’unanimité d’accepter ce nouveau montant à compter du 1er janvier 2019.

1. **FDAC 2019**

Le devis des travaux du FDAC 2019 est présenté.

Présentation de l'estimation des travaux de voirie établie par le bureau d'études BETG ; les travaux porteront sur la réfection des voies suivantes : Entrée de la rue du Clos en bordure RD 75, rue du Puits au Plessis, entrée du chemin du Belvédère aux Maisons Neuves, une partie de la voie communale du carrefour de Beaulieu vers Fougeard, raccord pluvial place de l'église, la partie commune avec Rouillac de la voie communale dite chemin des romains. Cet estimatif s'élève à 18000 euros hors taxe. Accepté à l'unanimité des membres votants.

1. **Travaux de voirie 2019 (hors FDAC)**

Les devis des travaux de voirie sont présentés.

Devis de l'entreprise Ecopatcher d'un montant de 3 717 euros ttc pour des travaux de réfection rue du Levant, rue du Clocher, rue de l'église, rue des 3 chênes, rue de Bel Air. Accepté à l’unanimité

Travaux de réfection des chemins du bois Maton et chemin du Plessis à rejoindre la VC4. 3 devis sont présentés ; entreprise Bernard TP, SCOTPA et Bernard LECHELLE. Après étude et discussion, le conseil municipal décide d'accepter à l'unanimité des membres votants, les devis de l'entreprise B. LECHELLE pour un montant de 11 089,20TTC pour le chemin du bois maton et 12 699,00TTC pour le chemin du Plessis.

1. **Présentation des devis concernant l’extension du columbarium**

Madame le Maire explique au Conseil qu'il ne reste que 3 cases disponibles dans le columbarium et demande s’il est nécessaire de rajouter des cases. Le Conseil souhaite attendre. Elle présente un devis de l'entreprise GRANIMOND pour des cavurnes qui sont l'intermédiaire entre les cases et les concessions habituelles. Le Conseil, à la majorité des membres votants décide de faire l'acquisition de 2 cavurnes de couleur identique à celle du columbarium pour un montant de 652 eurosHT. Un règlement sera établi pour le columbarium.

1. **Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière**

Madame le Maire soumet le projet modificatif des statuts de la fourrière essentiellement suite à la fusion de communes, et le nombre de délégués siégeant. Accepté à l'unanimité des membres votants.

1. **Révision du tableau des effectifs**

Suite au recrutement de Monsieur BERNARD Eric à temps complet, il convient de modifier le tableau des effectifs actuel. Le Conseil accepte à l’unanimité cette proposition.

Le tableau des effectifs sera revu en conséquence.

1. **Informations diverses :**

**Travaux sur les bâtiments communaux :** Remise en état de la rive sur la toiture du local technique, 1209,60 euros TTC. Toiture du local à côté de l'église ; 3 devis sont présentés au conseil. Le devis retenu est d'un montant de 3361 euros TTC. Ces travaux seront effectués par l'entreprise B. TEMPERAULT.

**Devis LACOMBELEC :** pour la pose et dépose des décorations de Noël mis en attente.

**Département :** il a été installé un compteur de véhicules et de vitesses du 9 au 14 mars dernier sur la RD 75 entre l'école et le virage en bas de Mareuil. Les résultats sont les suivants ; 4706 VL et 2138 excès de vitesse, 284 PL et 94 excès de vitesse. A suivre...

**Demande de la société de chasse :** pour la réouverture du compteur d'eau au terrain de football. Le Conseil est prêt à accepter sous certaines conditions.

**Opération déchets -20% :** Calitom, lors de sa visite, a proposé dans un premier temps l'installation de 3 composteurs pour les déchets de la cantine de l'école. Ils seront gérés en lien avec la commune. Ensuite, une information sera diffusée à l'ensemble de la population sur le prochain journal communal. Pourront s'en suivre des visites de sites de Mornac et Sainte Sévère ainsi qu'une réunion publique.

**Présentation du compte administratif 2018 :**

Le compte administratif 2018 est présenté à l’assemblée :

Résultat de fonctionnement : 217 978.56 €

Résultat d’investissement : - 41 995.08 €

Report global de fonctionnement : 175 983.48 €

**Présentation du budget primitif 2019 :**

Le budget primitif 2019 est présenté à l’assemblée :

Dépenses de fonctionnement : 450 083.28 €

Recettes de fonctionnement : 450 083.28 €

Dépenses d’investissement : 137 937.93 €

Recettes d’investissement : 137 937.93 €

Les votes du compte administratif 2018 et du budget primitif 2019 auront lieu le mercredi 10 avril à 18h en présence du trésorier.

La séance est levée à 19h30.

Vu pour être affiché le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, conformément aux prescriptions de l’article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

À MAREUIL, Le 25 mars 2019

Le Maire,

Claudine RODET